

Du treize décembre deux mil douze, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la Mairie le dix-huit décembre deux mil douze.

**COMMUNE DE COURTENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012**

Le dix-huit décembre deux mil douze à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Monsieur Marcel Tournier, Maire.

André CHAPIT a été nommé secrétaire de séance.

Serge SIRIOUD absent excusé

Hélène BASCOL absente a donné pouvoir à Marcel TOURNIER  
Jean-Michel ARENE absent a donné pouvoir à Laurence MARION  
Jean-Claude ROMATIER absent a donné pouvoir à Monique QUIILON

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du 26 novembre deux mil douze. Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Le Maire rappelle qu'il aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

A cet effet trois Agents Recenseurs sont nécessaires. Compte tenu des demandes reçues le choix se porte sur :

- Melle RIVAUX Malène
- Mme DUPRAZ Josiane
- Melle BASCOL Céline

Celles-ci nommées, Agents Recenseurs, effectueront leur mission tel que prévu par l'INSEE en fonction des 3 secteurs définis. Les Agents Recenseurs seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés et sur la base suivante :

- bulletins individuels : 2,06 euros,
- feuilles de logement : 1,35 euro

Ces montants pourront le cas échéant être majorés compte tenu des frais occasionnés.

Le Conseil par 10 voix pour et 4 abstentions entérine ce choix

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Suite à la demande faite auprès du centre de gestion et en liaison avec celui-ci un réajustement est nécessaire. Les temps de travail sont donc fixés de la manière suivante à compter du 01/01/2013 :

- MARCUCCILLI Nathalie : 23H62
- MOREL Linda : 29H92
- GINET Sophie : 25H20
- LIAUZIN Agnès : 27H12
- HANNI Laëtitia : 33H31
- ATTAVAY Stéphanie : 33H31
- MAYEN Noëlle : 20H
- SAUBIN Odile : 14H

### **REMBOURSEMENT DE PRET :**

Michel FLAMAND, au nom de la commission des finances rappelle que dans l'attente du versement des subventions liées aux travaux d'assainissement, un prêt de 30 000 euros avait été contracté en septembre dernier auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Compte tenu du versement de cette aide, il y a lieu de solder totalement et par anticipation ce crédit comme le prévoit les conditions générales du contrat.

Le Conseil à l'unanimité charge le Maire de cette opération.

### **CONVENTION RELATIVE AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES EAUX USEES DU HAMEAU DE TIRIEU :**

Compte tenu des démarches effectuées auprès du syndicat, Michel FLAMAND informe les élus des termes prévus dans la convention établie par celui-ci.

Cette convention fixe les règles qui lient le Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Dolomieu Montcarra à la commune et en détermine les dispositions financières.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

### **ASSAINISSEMENT A POLEYRIEU :**

Le Maire rappelle qu'au lotissement "les Vergers de Poleyrieu", les travaux de branchement ont été réalisés par anticipation, bien avant la réalisation des tronçons collectifs d'eaux usées sur le hameau.

De ce fait, la Participation pour Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) demandée à ces colotis s'élève à 400 euros

Le Conseil à l'unanimité valide cette décision.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN : BATIMENTS COMMUNAUX :**

Afin d'assurer toutes les conditions d'entretien et de bon fonctionnement de la salle ST RÔ et du groupe scolaire, il convient de confier à une entreprise spécialisée la gestion de ces équipements (générateurs, brûleurs, armoires électriques, CTA, GTC, équipements généraux, etc...).

Le Conseil décide de porter son choix sur la Société EOLYA SAS et charge le Maire des démarches à effectuer

### **CONVENTION FOURRIERE :**

Le Conseil autorise le Maire à signer la Convention de fourrière complète avec la Fondation Clara sur la base d'une cotisation de 0,33 € TTC par habitant, la base de calcul étant la population totale.

### **JOURNEE NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Elle aura lieu le samedi 23 mars 2013, journée de l'environnement fixée par le SICTOM.

### **C.F.E.L :**

Michel FLAMAND informe l'assemblée de l'évolution du projet qui reste soumis dans un premier temps à l'approbation des communautés des communes concernées.

